Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260625-C2026_063B-DE

# Conseil Communautaire du 25 juin 2026 Délibération n°C_2026_063

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de Mme Gaëlle STRICOT

Séance publiée le : 19 juin 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

**Etaient présents (36) :**
STRICOT Gaëlle, COWET Vincent, GENOUEL Fabrice, HOURMAND Sylvie, MARCY Christelle, GUEGAN Rozenn, NAEL David, LE POGAM Marion, HERVE Muriel, FEUTELAIS Pierrick, MARTIN Dominique, DE CHABANNES Alain, GICQUEL Erwan, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, PIEL Mickaëlle, QUESNEL Maxime, RENIMEL Pascal, GUILLEMOT Sylvie, VAUCELLE Eric, GUILLERME Gwen, HANGOUET Françoise, ROUGIE Alexandre, BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, HOUEIX Marie-Claude, BELLEC Patrice, HURTEBIZE Didier, BONCHE Nancy, HERRY Marie-Hélène, BOULO Ludovic, BOUDART André, GOIRAND-COTAR Sylvie, LE GOUE Mickaël, GUYOT Tony, MONNIER Gaël

**Absents ayant donné pouvoir (12) :**
GUE Thierry donne procuration à HOUEIX Marie-Claude, JOSSE Pascal donne procuration à MARTIN Dominique, LORIOT Viviane donne procuration à GUILLEMOT Sylvie, TARLET Raphaël donne procuration à NAEL David, METAYER Cassandre donne procuration à COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul donne procuration à PIEL Mickaëlle, FLAGEUL Marie donne procuration à GENOUEL Fabrice, GICQUELLO Bruno donne procuration à HANGOUET Françoise, GUIHARD Jean-François donne procuration à STRICOT Gaëlle, YHUEL Yann donne procuration à CRESP Emmanuelle, CHEDALEUX Sylvie donne procuration à LUCAS Aurélie, BRAUD Maurice donne procuration à BONCHE Nancy

**Absents excusés (1) :**
MICHEL Rémi

**Secrétaire de séance :** M. Alain DE CHABANNES

**Objet : - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs**

Madame la présidente expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.
A cet égard, l'un des enjeux de la nouvelle mandature sera de mettre en place un projet de territoire avec une mission de suivi de la réalisation qui implique à la fois qu'elle soit effectuée par une personne ayant un rôle central et un pouvoir hiérarchique suffisant pour pouvoir la mettre en application.

Il apparaît aujourd'hui que l'organisation actuelle de la direction générale des services et de la direction de la prospective et de la communication ne permet pas de réponse à ces exigences.

Dans un but de simplification des démarches et d'unité de parole de l'administration, il est envisagé que la mission de prospective ainsi que le service communication soient directement rattachée au directeur général des services. Par ailleurs, la dimension prospective du poste correspondant initialement à des missions de cabinet ne répond pas aux besoins de la nouvelle gouvernance.

Cette réorganisation entraîne donc la suppression de la direction prospective et communication qui sera absorbée dans la direction générale des services.

Il est proposé les modifications suivantes :

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 056-200066785-20260625-C2026_063B-DE

- Suppression d'un poste d'attaché territorial au sein de la direction prospective et communication suite à une réorganisation des équipes (1 ETP) à compter du 26 septembre 2026
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe en poste d'adjoint administratif à temps complet afin de permettre un remplacement au service collecte des déchets (1 ETP)
- Transformation d'un poste d'adjoint technique en poste d'adjoint administratif pour adapter un poste aux besoins au centre des landes (1ETP)
- Transformation du poste d'adjoint au chef de service déchets actuellement à 0.9 ETP au grade de technicien territorial en poste à temps complet au grade d'agent de maîtrise principal afin de permettre un recrutement (1 ETP)
- Création d'un poste d'Educateur des APS au service équipements aquatiques suite à une réussite à concours (1ETP)

Lors de sa séance du 04 juin 2026, le CST a émit un avis favorable.

**Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :**

**- LA MODIFICATION du tableau des effectifs conformément au corps de la présente délibération**
**- L'AUTORISATION donnée à la présidente ou à tout élu(e) délégué(e) de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
La Présidente
Madame STRICOT Gaëlle

